

Les matières constituant les élingues plates en singles offrent une résistance sélective aux produits chimiques. La résistance des textiles chimiques aux produits chimiques est résumée ci-dessous : a) le polyester (PES) résiste à la plupart des acides minéraux, mais est endommagé par les alcalis ; b) les alcalis n'ont pratiquement aucun effet sur les polyamides (PA), mais ceux-ci sont attaqués par les acides minéraux ; c) les acides et les alcalis n'ont que peu d'effets sur le polypropylène qui, de ce fait, convient pour les applications nécessitant la plus grande résistance aux produits chimiques autres que des solvants.

Il convient de ne pas utiliser d'élingues avec des accessoires de classe 8 et des élingues multibrins avec des mailles de tête de classe 8 dans des conditions acides. Le contact avec des acides ou des fumées acides provoque une fragilisation d'hydrogène dans les matériaux de classe 8. Si une exposition aux produits chimiques est probable, il convient de consulter le fabricant ou le fournisseur. Les élingues plates en sangles tissées sont adaptées à l'utilisation et au stockage dans les plages de températures suivantes : a) polyester et polyamide de -40 °C à 100 °C ; b) polypropylène de -40 °C à 80 °C. À l'usage, les élingues doivent être maintenues à l'écart des sources de chaleur. Elles ne doivent agir comme un agent couplant et abrasif causant des dommages internes à l'élingue. De plus, la glace diminuera la flexibilité de l'élingue, la rendant inutilisable dans ces cas extrêmes.

Inspection de l'élingue plate en sangles tissées en service

Choix et utilisation corrects de l'élingue plate en sangles tissées

Il convient de prendre aussi en considération les accessoires auxiliaires et les dispositifs de levage pour lesquels il est recommandé qu'ils soient compatibles avec l'élingue ou les élingues. Il convient également de considérer les terminaisons, c'est-à-dire si des accessoires ou des boucles sont requis. Lors de l'utilisation d'élingue avec boucle simple, il convient que la longueur de boucle minimale, pour une élingue devant être utilisée avec un crochet, ne soit pas inférieure à 3,5 fois l'épaisseur maximale du crochet, et qu'en tout cas l'angle formé dans la boucle de l'élingue ne dépasse pas 20°. Lors de l'accrochage à un appareil de levage d'une élingue à boucle simple, il convient que la partie de l'appareil de levage qui supporte l'élingue soit essentiellement droite, à moins que la largeur portante de l'élingue ne soit pas supérieure à 75 mm, auquel cas il convient que le rayon de courbure de l'accessoire de levage soit d'au moins 0,75 fois la largeur portante de l'élingue. Les sangles larges peuvent être affectées par le rayon intérieur du crochet, car la courbure du crochet empêche une répartition uniforme de la charge sur toute la largeur de la sangle.

Il convient que les élingues plates en sangles tissées soient correctement positionnées et fixées à la charge de manière sûre. Il convient que les élingues soient placées sur la charge de telle manière que la charge soit répartie uniformément sur toute leur largeur. Il convient que les élingues ne soient jamais nouées ou tordues. Il convient que les coutures ne soient jamais placées sur les crochets ou autres accessoires de levage. Il convient que les coutures soient toujours placées dans la partie libre de l'élingue. Il convient d'empêcher les étiquettes d'être endommagées en les tenant hors de portée de la charge, du crochet et de l'angle de la bague. Dans le cas d'élingues multibrins, les valeurs de la charge maximale d'utilisation ont été déterminées avec l'hypothèse que la charge sur l'assemblage d'élingue est symétrique. Ceci veut dire que lorsqu'une charge est levée, les brins de l'élingue sont disposés de manière symétrique dans un plan et sont sous-tendus au même angle par rapport à la verticale. Dans le cas d'élingues à trois brins, si les brins ne sont pas disposés de façon symétrique dans le plan, la plus grande tension est dans le brin où la somme des angles dans le plan aux brins adjacents est la plus grande. Le même effet apparaît dans les élingues à quatre brins sauf qu'il convient de prendre aussi en compte la rigidité de la charge. NOTE Avec une charge rigide, la majorité du poids peut être prise par seulement trois, voire deux des brins, les brins restants servant uniquement à l'équilibrage de la charge.

Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, il convient de stocker les élingues dans un endroit propre, sec et ventilé, à température ambiante, et sur un rayonnement, loin des sources de chaleur, et du contact avec des produits chimiques, fumées, surfaces corrosives, lumière du soleil directe ou d'autres sources de rayonnement ultraviolet. Avant de stocker les élingues, il convient d'inspecter celles-ci pour tout dommage qui aurait pu apparaître lors de l'utilisation. Il convient de ne jamais stocker une élingue endommagée. Lorsque les élingues de levage ont été en contact avec des acides et/ou des alcalis, il est recommandé de les rincer à l'eau ou de les neutraliser avec un agent appropriée, avant leur stockage. Selon la matière utilisée pour les élingues de levage et suivant les produits chimiques, il peut être nécessaire dans certains cas de demander au fournisseur des recommandations supplémentaires sur les procédures de nettoyage à suivre après que l'élingue ait été utilisée en présence de produits chimiques. Lorsque des élingues ont été mouillées lors de l'utilisation, ou après un nettoyage, il convient de les suspendre et de les faire sécher naturellement.

Il convient de faire déterminer les périodes d'examen par une personne compétente, en prenant en compte l'application, l'environnement, la fréquence d'utilisation et autres points similaires, mais dans tous les cas, il convient de faire inspecter visuellement les élingues au moins une fois par an par une personne compétente afin d'établir son aptitude à être réutilisée. Il convient que les rapports de ces examens soient conservés. Il convient de retirer du service les élingues endommagées. Ne jamais tenter d'effectuer soi-même les réparations des élingues.



CHÂTEAULIN, le 16/05/2022
Christian MONDAUT Représentant légal

